

ARRETE

portant **COMPOSITION de la
Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de
Travail du CST**
Placé auprès du Centre de Gestion de la Haute-Marne

Le Président

VU

- . Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- . Le Code Général de la Fonction Publique,
- . Le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment les dispositions de l'article 6,
- . La délibération du Conseil d'Administration en date du **29 novembre 2022** portant désignation des représentants des collectivités au Comité Social Territorial,

ARRETE

ARTICLE 1° - La composition de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail du Comité Social Territorial placée auprès du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne est déterminée de la façon suivante :

A compter du 27 mars 2023 :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Marie WATREMETZ	Jean-François MARECHAL
Joël AGNUS	Nicolas PIERRE
Sylviane DENIS	Michel LAMBERT
Didier COGNON	Laurent HASSELBERGER
Didier PETIT	Laurent AUBERTOT
Dominique THIEBAUD	Gérard LENE
REPRESENTANTS DES PERSONNELS	
Catherine DI-CINTIO	Guilaine MATHEY
Trinidad IGLESIAS	Philippe GONCALVES
Nathalie STEVENS	Olivier BONTEMPS
Christophe MILLIARD	Sébastien CORTINOVIS
Lidia DUARTE	Sébastien KIRSCH
Léa BEGARD	Elisabeth VADOT

ARTICLE 2° - Le présent arrêté sera :

- . notifié à **chacun des intéressés**

Ampliation sera transmise à :

- . Monsieur le Payeur Départemental
- . Monsieur le Préfet du Département de la Haute-Marne

Fait à Chaumont,
Le 27 mars 2023,
Le Président,


Jean-Marie WATREMETZ

Le Président,

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- . informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification
- . Transmis au représentant de l'Etat le 27 mars 2023

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le



ID : 052-285200028-20230327-2023_16-AR